

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1366**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement et de consommables destinés à la maintenance d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens installée sur divers sites de la direction de l'eau de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1366**

objet : **Fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement et de consommables destinés à la maintenance d'un parc existant de matériel d'instrumentation de marque Siemens installée sur divers sites de la direction de l'eau de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1013 en date du 29 juin 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure de marché négocié sans publicité, conformément aux articles 35, 59, 144-II-1° et 161-II du code des marchés publics ; la Communauté urbaine agissant en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre des articles 134 et 135 du code des marchés publics.

Conformément aux articles 53, 66 et 169 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 27 novembre 2009, a retenu l'offre de l'entreprise Siemens pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme, reconductible trois fois une année, et d'un montant annuel de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC minimum et 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement, de consommables, de prestations de contrôle et d'étalonnage d'un parc existant de matériel d'instrumentation Siemens et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Siemens pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC.

2° - La dépense annuelle de fonctionnement ou d'investissement correspondante, soit 60 000 € HT maximum, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - fonction 222 - sections de fonctionnement ou d'investissement - exercices 2010, 2011, 2012 et 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.